

**Université du Québec à Rimouski**

**L'accessibilité à l'université :  
un nécessaire investissement  
dans l'avenir du Québec et de ses régions**

Mémoire adressé à la  
Commission parlementaire  
sur  
la qualité, l'accessibilité et le financement des universités

6 février 2004



Le 6 février 2004

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre,  
Mesdames et Messieurs,

Au nom de la direction de l'Université du Québec à Rimouski, j'ai le plaisir de vous transmettre notre mémoire à la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités.

Fiers de nos réalisations et soucieux de poursuivre notre mission de rendre la formation universitaire et l'innovation accessibles à une population éclatée et dispersée sur un vaste territoire, nous considérons de la plus haute importance les travaux entrepris par la Commission. Le Québec ne peut rater ce rendez-vous. Une prise de conscience collective de la pertinence de soutenir adéquatement le réseau d'institutions universitaires québécoises est nécessaire et des plus urgentes.

Nous souhaitons que les lectures et les échanges à venir nous convainquent tous et chacun du caractère essentiel de l'éducation supérieure et de la recherche et nous indiquent des pistes de solutions en regard du problème chronique que constitue le financement déficient de nos institutions.

Recevez, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Le recteur,



Michel Ringuet



## Résumé

Le Québec n'a pas le choix : pour assurer son développement durable, à l'heure où le marché des matières premières est déclassé par celui des deuxième et troisième transformations, lorsque la main-d'œuvre bon marché d'autres pays impose la mutation de nos entreprises manufacturières, nous devons évoluer résolument vers une société du savoir, une société qui grandira par l'innovation et le transfert technologique grâce à la compétence d'un plus grand nombre de citoyennes et citoyens formés par des études supérieures de qualité.

Les régions du Québec revendiquent elles aussi l'accès à la société du savoir. Elles revendiquent un appui à leur croissance, elles qui constatent avec inquiétude les flux démographiques négatifs engendrés par la rareté des emplois.

L'UQAR invite les parlementaires à considérer l'éducation comme une priorité sociale. Il s'agit de rehausser le niveau de scolarité de l'ensemble de la population, en éradiquant le décrochage au secondaire et en soutenant adéquatement l'éducation supérieure sur l'ensemble du territoire par un effort financier collectif. Nous assumons que la sous-scolarisation des jeunes adultes et la décroissance des régions constituent pour le Québec deux véritables tragédies que la présence d'universités bien outillées pourrait atténuer.

L'UQAR n'a pas présentement les moyens financiers de réaliser adéquatement sa mission. Ses effectifs professoraux sont en nombre extrêmement restreint dans la majorité des disciplines. Il n'est plus possible de répondre convenablement aux besoins hors campus. L'Institution a peine à fournir les infrastructures et le soutien requis pour des activités de recherche et de formation qui ont connu récemment un essor phénoménal. Le campus de Lévis requiert impérativement de nouvelles installations.

L'UQAR, institution universitaire publique du réseau de l'Université du Québec, est responsable de la qualité de ses réalisations et imputable auprès de la collectivité. Le réinvestissement lui permettra d'agir comme moteur de développement régional par la formation de professionnels et de scientifiques compétents ainsi que par le soutien de l'innovation et du transfert technologique.

Forte de sa volonté de relever le défi de l'accessibilité à la formation universitaire et à l'innovation dans les régions qu'elle dessert, l'UQAR propose les orientations suivantes :

QUE le gouvernement procède à un réinvestissement majeur dans les universités québécoises, considérant qu'il s'agit de fait d'investir dans l'avenir durable de notre société;

QUE le gouvernement réaffirme l'importance de la présence d'universités en région, considérant leur capacité d'agir comme moteur du développement des régions et du Québec;

QUE le gouvernement maintienne sa volonté d'assurer l'accessibilité financière et géographique aux études universitaires pour tous les citoyens et citoyennes qui en ont le potentiel;

QUE le gouvernement accentue son soutien à la recherche universitaire tant par la contribution directe des fonds de recherche québécois que par le financement des frais indirects;

QUE le gouvernement considère la possibilité d'appuyer le développement socio-économique et démographique des régions par un soutien particulier aux étudiants des universités régionales et par la reconnaissance de créneaux de recherche spécifiques;

QUE le gouvernement alloue aux universités en région les ressources nécessaires à la véritable décentralisation de leurs services vers les sous-centres régionaux;

QUE le gouvernement adopte une formule de financement qui tienne compte des particularités régionales : facteurs de correction ajoutés aux coûts moyens, soutien particulier au recrutement des professeurs, appui au développement technologique, contrepartie accrue aux fonds de dotation.

Le lecteur trouvera dans le mémoire, incluses dans l'argumentation, des recommandations plus précises associées aux objets qui nous ont paru plus intimement reliés à notre réalité, celle d'une université qui promeut l'accessibilité à la qualité.

## Table des matières

<a href="#"><u>Liste des annexes</u></a> .....	8
<a href="#"><u>Introduction</u></a> .....	9
<a href="#"><u>1. Accessibilité à une formation de qualité</u></a> .....	11
<a href="#"><u>1.1 Accessibilité territoriale à la formation</u></a> .....	11
<a href="#"><u>1.2 Attentes régionales et capacité d'y répondre</u></a> .....	13
<a href="#"><u>1.3 Enseignement et renouvellement du corps professoral</u></a> .....	16
<a href="#"><u>1.4 Accessibilité financière aux étudiantes et aux étudiants</u></a> .....	18
<a href="#"><u>2. Accessibilité à l'avancement des connaissances</u></a> .....	21
<a href="#"><u>2.1 L'UQAR et le développement de la recherche</u></a> .....	21
<a href="#"><u>2.2 L'UQAR et le financement de la recherche</u></a> .....	24
<a href="#"><u>3. Accessibilité et financement</u></a> .....	27
<a href="#"><u>3.1 Sources de financement des universités</u></a> .....	27
<a href="#"><u>3.2 Financement des universités et facteurs de correction</u></a> .....	28
<a href="#"><u>3.3 Équilibre budgétaire et déficit accumulé</u></a> .....	30
<a href="#"><u>Conclusion</u></a> .....	31

## Liste des annexes

**Annexe 1** Évolution des inscriptions

**Annexe 2** Évolution des effectifs en équivalent temps plein

**Annexe 3** Évolution du nombre de postes de professeurs

**Annexe 4** Évolution des revenus de recherche (en millier de \$)

**Annexe 5** Évolution des revenus et des dépenses de fonctionnement (en millier de \$)

**Annexe 6** Évolution du déficit accumulé (en millier de \$)

## Introduction

La création du réseau de l'Université du Québec par l'État québécois était destinée à rendre la formation universitaire accessible au plus grand nombre de citoyens dans leur région de résidence. Cette accessibilité s'est réalisée par le biais de programmes de formation générale, mais également par le biais de créneaux choisis en appui au développement socio-économique des régions.

Tout en ayant cette mission d'accessibilité territoriale, l'UQAR a, comme université, d'abord une mission d'accessibilité universelle à la connaissance. Avec sa création comme université à part entière en 1973, elle a pour mission d'assurer sur son territoire une réelle accessibilité aux études universitaires dans un éventail de disciplines diversifiées, tant au premier cycle qu'aux cycles supérieurs. Plus spécifiquement, ses lettres patentes lui ont donné le mandat de favoriser le développement des connaissances en océanographie.

L'UQAR comptait à l'automne 2003<sup>1</sup>, 4 988 étudiantes et étudiants répartis à 50 % à Rimouski, à 39 % à Lévis et à 11 % ailleurs sur le territoire<sup>2</sup>. Université d'abord principalement dévolue à l'enseignement de premier cycle où les étudiantes et les étudiants à temps partiel représentaient les deux tiers de la population étudiante, l'UQAR est devenue un établissement où la moitié de l'effectif étudie à temps plein, dont 17 % des étudiantes et des étudiants sont inscrits dans des programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, et dont 3,4 % sont des étudiantes et des étudiants étrangers.

---

<sup>1</sup> Voir annexe 1 : *Évolution des inscriptions*.

<sup>2</sup> Outre Rimouski et Lévis, l'UQAR compte cinq autres centres d'inscription : Baie-Comeau, Carleton, Gaspé, Matane et Rivière-du-Loup.



## **1. Accessibilité à une formation de qualité**

Rimouski fait partie d'une des régions du Québec où la décroissance démographique pourrait avoir des effets sur les inscriptions futures à l'université. L'accessibilité à une formation de qualité passe par une accessibilité à des programmes de formation et de recherche diversifiés capables de répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée du territoire desservi.

Le défi de l'UQAR est donc, à partir de Rimouski, d'offrir cette accessibilité diversifiée par le maintien et le développement d'un patrimoine de base, tant au premier cycle qu'aux cycles supérieurs. L'UQAR doit relever ce défi et attirer de nouvelles clientèles par la qualité et l'originalité de ses programmes. Elle doit prendre le pari que, bien soutenue financièrement, elle pourra favoriser un mouvement de croissance démographique fondé sur l'innovation, le transfert technologique et la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée.

### **1.1 Accessibilité territoriale à la formation**

L'UQAR dessert un immense territoire comprenant les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la région de la Côte-Nord et, depuis 1990, la portion riveraine de la région Chaudière-Appalaches de Lévis à Montmagny.

Contrairement à des régions comme le Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'Outaouais ou la Mauricie, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ne bénéficient pas d'une concentration urbaine dominante pouvant constituer le premier bassin naturel de la clientèle étudiante de l'UQAR. Le territoire est éclaté et dispersé en termes de population. Gaspé est aussi éloignée de Rimouski que cette dernière l'est de Montréal; Matane et Rivière-du-Loup sont à une heure de route de Rimouski, Lévis à trois heures et Baie-Comeau est située sur la rive nord du Saint-Laurent.

Pour les jeunes de ces régions qui veulent poursuivre des études universitaires, les coûts sont tout aussi élevés, qu'ils s'inscrivent à l'UQAR ou dans n'importe quelle autre université au Québec. La mobilité des étudiantes et étudiants y est donc naturellement plus accentuée que dans les régions à plus forte concentration urbaine. Combinée au fait que le choix des programmes de formation est des plus limités, cette

situation peut expliquer en partie le plus faible taux de rétention à l'UQAR des étudiantes et des étudiants universitaires originaires des régions que nous desservons.

Par contre, les données de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) indiquent que, pour l'année 2003, l'UQAR a été le choix de 69 % des finissantes et finissants du Cégep de Rimouski qui se sont inscrits dans une université, dans un des programmes que l'on offre. Par ailleurs, les étudiantes et les étudiants inscrits à l'UQAR proviennent en très grande majorité des régions qu'elle couvre. Ainsi, en référence au tableau 28 du document de consultation de la Commission<sup>3</sup>, à l'automne 2000, 80 % des étudiantes et des étudiants inscrits provenaient du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de la Côte-Nord et de Chaudière-Appalaches.

Les étudiantes et les étudiants qui sont formés à l'UQAR sont plus enclins à retourner travailler dans leur région d'origine que s'ils vont étudier dans les grands centres. Bien que les données soient fragmentaires, nous savons que la vaste majorité des diplômées et des diplômés de l'UQAR, probablement plus de 75 %, travaillent dans les régions où nous offrons nos programmes.

Le Québec a tout intérêt à occuper et à développer son territoire en créant des conditions de vie et de travail susceptibles de retenir et, mieux, d'attirer les populations en région. Sur le plan de la formation, l'UQAR doit y contribuer avec l'offre de programmes innovateurs et avec l'assurance d'un encadrement pédagogique de très haut niveau.

Une façon d'inciter les étudiantes et les étudiants des régions à s'inscrire dans leur université d'appartenance géographique serait de bonifier les programmes de prêts et bourses, surtout pour ceux qui sont éloignés de Rimouski.

De même, on pourrait mettre en place un programme de bourses d'études en région pour les étudiantes et les étudiants métropolitains qui souhaiteraient bénéficier des programmes offerts par l'UQAR. Cette mesure incitative permettrait d'attirer en région des compétences qui, en y demeurant, contribueraient à la relance socio-économique.

---

<sup>3</sup> *Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*. Document de consultation, Gouvernement du Québec, 2003, p. 26.

## 1.2 Attentes régionales et capacité d'y répondre

### 1.2.1 La formation continue sur le territoire<sup>4</sup>

L'UQAR a été à l'avant-garde de la formation hors campus. Plus que toute autre université, elle a su offrir, partout sur le territoire, des activités d'enseignement qui ont formé des diplômés (plus de 1 000 en Gaspésie). Cependant, les baisses de clientèle et le non-ajustement des modes de financement ont contribué à diminuer l'accessibilité à la formation sur le territoire hors campus. Le mode de financement actuel, qui nous confine, aux fins d'équilibre budgétaire, à une moyenne de 28 étudiantes et étudiants par groupe au premier cycle, ne permet pas à l'UQAR d'offrir une véritable décentralisation de ses activités d'enseignement sur son territoire.

Moins criants que dans les années 70 et 80, les besoins de formation continue sur le territoire n'en demeurent pas moins importants et prennent de nouvelles formes auxquelles il faut s'adapter. Encore à l'automne 1998, il y avait 885 inscriptions hors campus, ce qui représentait 20 % des inscriptions totales. Les restrictions budgétaires des dernières années ont obligé l'UQAR à fermer plusieurs bureaux régionaux. Si la fermeture de certains pouvait se justifier par le trop faible niveau d'activité, la fermeture d'autres, surtout dans les principaux centres urbains (Matane, Baie-Comeau et Carleton), a réduit l'accessibilité à l'information et a empêché d'adopter une attitude « proactive » par rapport aux attentes exprimées.

Dans le contexte actuel, en dehors de Rimouski et de Lévis, l'UQAR est dans l'incapacité de décentraliser des programmes complets de baccalauréat dans les principales villes moyennes de son territoire. Les possibilités se limitent à des programmes courts, des programmes de certificat, à quelques programmes de deuxième cycle, ainsi qu'à de la formation sur mesure. Ces programmes sont concentrés en sciences de l'administration, en sciences de l'éducation et en sciences de la santé.

L'université s'efforce de répondre aux besoins par la formation sur place et par l'enseignement à distance. Pour satisfaire adéquatement ces besoins, l'UQAR est consciente qu'elle devra innover dans les façons de transmettre les connaissances, tout en répondant à de hautes normes de qualité. Dans ces nouvelles façons de faire, elle doit assurer à tous ses étudiants et ses étudiantes les mêmes conditions de réussite et leur offrir une accessibilité qui ne soit pas que virtuelle.

---

<sup>4</sup> Voir annexe 2 : *Évolution des effectifs en équivalent temps plein.*

Pour y parvenir, il faudra investir dans les nouvelles technologies de l'information et des communications reliées à l'enseignement, mais plus encore dans les ressources pédagogiques nécessaires. Avec la TÉLUQ, l'Université du Québec a fait des efforts dans ce sens, mais une véritable accessibilité implique la proximité et le contact entre l'enseignant et le groupe d'étudiants. L'UQAR croit fermement que l'accessibilité régionale à la formation universitaire ne peut et ne doit pas être confinée uniquement à Rimouski et à Lévis. Ce n'est pas ainsi qu'elle comprend le mandat qui lui a été confié. Elle croit qu'elle est mieux en mesure de définir avec le milieu ses véritables besoins de formation et d'y répondre, sur place, avec les ressources dont elle dispose.

Enfin, l'université entend renforcer son partenariat avec les cégeps de son territoire. Au-delà des ententes de type Dec-Bacc et, tout en évitant la dispersion, elle entend répondre aux possibilités de développer des spécialités en continuité avec les cégeps.

### 1.2.2 La région de Chaudière-Appalaches et le campus de Lévis

L'intervention de l'UQAR dans la région de Chaudière-Appalaches est directement reliée à la nécessité de rendre les études universitaires accessibles à tous. En 1990, en réponse à une demande exprimée par la région et au dépôt du Rapport Beaupré, le ministre de l'Éducation, monsieur Claude Ryan, demandait à l'UQAR et à l'Université Laval de desservir la portion riveraine de la région.

Au départ, l'université a répondu à des besoins de formation pour les adultes, d'abord en sciences de la gestion, puis en sciences de l'éducation et en sciences de la santé. S'est manifesté rapidement le besoin de formation de base dans ces disciplines. En plus de la forte contribution des personnes chargées de cours, la réponse à ce besoin a aussi été rendue possible par l'énorme implication, au niveau de l'enseignement et de l'administration pédagogique, des professeures et des professeurs réguliers qui ont été progressivement affectés au campus de Lévis.

Ce développement s'est effectué dans des conditions d'infrastructures dépassées par le nombre croissant des étudiantes et des étudiants. À l'automne 2003, le campus de Lévis comptait 891 étudiantes et étudiants à temps complet et 1 053 étudiantes et étudiants à temps partiel. Une trentaine de professeures et professeurs assurent la formation sur place.

Sur la base de cette implication, légitimée par le contrat de performance signé avec le Ministère, il est clair que l'UQAR, dans les secteurs disciplinaires choisis, a la mission universitaire d'offrir à la région de Chaudière-Appalaches une accessibilité de qualité au même titre que partout ailleurs sur son territoire d'intervention.

L'université entend poursuivre ses efforts vers une pleine accessibilité à l'ensemble des composantes de sa mission universitaire. Cela veut dire aller dans le sens d'un accroissement du corps professoral au campus de Lévis, afin de faciliter et d'accentuer les retombées dans le milieu, tant au niveau de l'enseignement que de la recherche.

Jusqu'à maintenant, l'addition de nouveaux professeurs et professeures s'est surtout faite à même le nombre global de postes autorisés. L'UQAR devra atteindre cette indispensable masse critique à Lévis, en évitant de le faire au détriment de la qualité des besoins à Rimouski et sur l'ensemble du territoire.

Plus urgent encore, si comme son mandat l'exige, l'université veut maintenir une accessibilité de qualité, les étudiantes et les étudiants, comme le personnel du campus de Lévis, doivent pouvoir compter sur des espaces adéquats pour l'étude, le travail et la vie étudiante. Actuellement, le campus ne dispose que de 5 000 m<sup>2</sup> alors que selon les normes ministérielles, il devrait occuper plus de 8 000 m<sup>2</sup>. Faute d'infrastructures suffisantes, l'UQAR n'est donc pas en mesure d'offrir aux étudiantes et aux étudiants ainsi qu'au personnel, un environnement d'études, de recherche et de travail propice à un véritable épanouissement de leur potentiel. Pour les mêmes raisons, il lui est également difficile de répondre aux besoins du milieu pour la formation en sciences infirmières.

Lévis fait aussi partie d'une région. L'université entend donc poursuivre ses efforts pour répondre aux besoins actuels et mieux s'ancrer dans le milieu. Elle souhaite disposer des ressources nécessaires pour mieux être en mesure de répondre à de nouveaux besoins spécifiques et de saisir les occasions de développer des créneaux de recherche liés au développement de la région.

### **1.3 Enseignement et renouvellement du corps professoral**

Comme le souligne le document de consultation de la Commission, « pour offrir aux étudiants une formation de qualité, les universités comptent sur des équipes de professeurs-chercheurs, de chargés de cours, de personnel technique, professionnel et de soutien qui accompagnent les étudiantes et les étudiants tout au long de leur parcours<sup>5</sup>. » On poursuit en affirmant que « si l'étudiante et l'étudiant demeurent au centre de l'activité universitaire, le professeur en est un artisan essentiel. »

La participation des personnes chargées de cours à l'enseignement universitaire est indispensable, non seulement pour combler les charges d'enseignement, mais aussi par l'apport de leur expertise professionnelle. En 1996-1997, 40 % des charges d'enseignement à l'UQAR étaient données par des personnes chargées de cours. Ce volume est passé à 55 % en 2003-2004.

Au début de la période des compressions budgétaires en 1994-1995, l'université avait 171 professeurs réguliers en poste<sup>6</sup>. En 1998-1999, dernière année des compressions, ce nombre chutait à 153 postes, pour remonter à 167 postes en 2003-2004<sup>7</sup>. Après les compressions, l'UQAR a donc mis cinq ans pour se rapprocher du même niveau qu'en 1996-1997, tout en connaissant, entre 1998 et 2003, une hausse de 14,4 % du nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à l'automne.

Pour pouvoir bénéficier d'un encadrement continu dans leur cheminement, tant au niveau de l'enseignement que de la recherche, les étudiantes et les étudiants doivent pouvoir compter sur une plus forte proportion de professeurs réguliers. De même, sur la base de l'équité au niveau de l'accessibilité, les étudiantes et les étudiants hors campus, tout en profitant des compétences des chargés de cours, sont en droit d'avoir une partie significative de leurs cours offerts par des professeurs réguliers qui ont la responsabilité d'assurer la cohérence du programme de formation.

Comme toutes les universités, avec le départ prévisible à la retraite d'une forte proportion de professeurs, l'UQAR fait face à un problème de relève et de rétention.

---

<sup>5</sup> *Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*. Document de consultation, Gouvernement du Québec, 2003, p. 7.

<sup>6</sup> Voir annexe 3 : *Évolution du nombre de postes de professeurs*.

<sup>7</sup> Il est important de noter qu'en 1999-2000, huit postes ont été intégrés au corps professoral de l'UQAR avec l'abolition de l'INRS-Océanologie et la création de l'ISMER. En excluant cette intégration, en 2003-2004, il faudrait plutôt compter 159 postes.

Dans son rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 2002-2003<sup>8</sup>, le Conseil supérieur de l'éducation constate qu'au Québec en 2001, 17 % des professeurs d'université avaient moins de 40 ans et 50 % d'entre eux avaient plus de 50 ans. En 2003, l'UQAR, engagée déjà depuis quelques années dans un processus de renouvellement, a 14 % de ses professeurs âgés de moins de 40 ans et 53 % de plus de 50 ans. La situation est encore plus dramatique dans certaines disciplines comme les sciences de l'administration où 3 % seulement des professeurs ont moins de 40 ans et 63 % ont plus de 50 ans.

L'université fait sienne les recommandations du Conseil supérieur de l'éducation, à savoir :

- soutenir les universités situées en région dans leur effort intense de recrutement et pour contrer les difficultés qu'elles rencontrent à cet égard;
- soutenir l'effort de recrutement dans certaines disciplines comme l'administration et les sciences de la santé;
- fournir, dans les universités situées en région, l'appui nécessaire pour contrer les difficultés soulevées en regard du recrutement international ainsi que de la scolarité des recrues et des candidats.

Parmi les éléments nécessaires pour faciliter le recrutement des professeurs, l'UQAR doit pouvoir fournir des conditions salariales concurrentielles et garantir l'accès à des infrastructures adéquates tant au niveau de la formation que de la recherche. Comme dans le cas de certaines professions en région, il faudrait regarder la possibilité d'offrir une prime d'installation pour les nouveaux professeurs et envisager la mise en place d'un crédit fiscal.

Pour assurer le renouvellement du corps professoral, il faudra être inventif, mais aussi disposer de marges de manœuvre pour pouvoir l'être. Actuellement, l'UQAR doit fonctionner à l'intérieur des limites serrées de son budget et doit moduler le recrutement en fonction des départs réels à la retraite. Dans certaines disciplines, pour éviter ce que craint le Conseil supérieur de l'éducation, il faudrait recruter par anticipation et avoir les moyens nécessaires pour subvenir dès maintenant à des congés de perfectionnement pour des recrues de qualité n'ayant pas terminé leur doctorat.

---

<sup>8</sup> Conseil supérieur de l'éducation (2003). *Rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 2002-2003. Renouveler le corps professoral à l'université : des défis importants à mieux cerner. Québec.*

Sans support spécifique et donc à même son budget, l'UQAR aura de la difficulté à planifier un renouvellement équilibré, et ce, dans les différentes disciplines qu'elle couvre. Comme le souhaite le Conseil, cette planification est pourtant nécessaire pour assurer une diversification des groupes d'âge facilitant la mise en place d'un processus continu de renouvellement du corps professoral.

## **1.4 Accessibilité financière aux étudiantes et aux étudiants**

### **1.4.1. Programme de prêts et bourses du Québec**

Favoriser l'accès aux études universitaires, c'est permettre aux personnes qui ont le potentiel de poursuivre une formation universitaire d'avoir les moyens financiers de le faire. En raison du contexte économique de la région, 70 % des étudiantes et des étudiants inscrits à temps plein à l'UQAR bénéficient de l'aide financière gouvernementale. C'est dire l'importance du Programme de prêts et bourses du Québec pour favoriser les études universitaires et l'impact défavorable que pourrait avoir toute hausse des droits de scolarité.

Dans le but d'accroître l'accessibilité aux études, il y aurait lieu de revoir certaines modalités d'application du Programme.

- **Contribution parentale** : augmenter le seuil minimum du salaire des parents et se rapprocher davantage des contributions exigées dans le reste du Canada.
- **Dépenses admissibles** : à l'instar des bourses d'excellence, le Ministère pourrait établir un seuil d'exonération de revenus d'emploi dont le plafond correspondrait aux montants accordés pour les frais fixes qui sont obligatoirement dépensés dans le cadre des études.
- **Étudiants à temps partiel** : élargir le programme d'aide financière à l'intention des étudiants à temps partiel.
- **Pénalité à l'abandon** : mettre l'accent sur des primes à la réussite versées sous forme de bourse plutôt que sur les pénalités à l'abandon.

- **Programme de remise de dette** : octroyer annuellement une remise de dette à un étudiant inscrit en vue de terminer un premier programme d'études, démontrant un parcours académique régulier et ayant réussi son année scolaire avec succès.

#### 1.4.2 Droits de scolarité et frais afférents

Le maintien depuis plusieurs années du gel des frais de scolarité est un élément majeur de la politique québécoise de l'accessibilité aux études. Il s'agit clairement d'un choix de société visant à maximiser l'accès à des études universitaires, et son éventuelle remise en cause devra faire l'objet d'un débat public. L'UQAR souscrit pleinement à ce choix de société. Elle est consciente que les coûts de formation augmentent et qu'ils doivent être assumés par l'ensemble de la collectivité. Il faut maintenir l'accessibilité aux études, mais il faut aussi, tout en maintenant la qualité de la formation, assurer cette accessibilité aux générations futures d'étudiantes et d'étudiants.

Toutefois, un réinvestissement collectif est d'abord nécessaire pour que les universités puissent réaliser adéquatement leur mission. Une fois ce réinvestissement acquis, afin d'éviter dans le futur une hausse radicale qui serait désastreuse pour l'éducation, nous pourrions souscrire à une indexation des droits de scolarité au coût de la vie. On maintiendrait ainsi le gel des droits de scolarité en termes réels, ce qui n'est pas le cas actuellement. En contrepartie toutefois, il serait équitable et nécessaire d'indexer au coût de la vie les prêts et bourses aux étudiantes et aux étudiants.

En ce qui concerne les frais afférents, il est essentiel de définir clairement ce que sont les frais afférents par rapport aux droits de scolarité. Il faut éviter que les frais afférents ne deviennent des droits de scolarité déguisés ou un moyen détourné d'augmenter les sources de revenus. Les droits de scolarité devraient couvrir l'ensemble des frais reliés directement à la formation, à l'exception des volumes, des notes de cours et du matériel didactique particulier. Les frais afférents pour leur part, devraient se limiter aux frais administratifs relatifs à la gestion des dossiers et aux services aux étudiants comme les activités culturelles et sportives.

L'encadrement de ces frais afférents devrait être laissé aux universités qui seraient mieux à même de définir la nature des services fournis, d'en déterminer le coût réel et surtout de les facturer en fonction de la capacité de payer de leurs étudiantes et de leurs étudiants.



## 2. Accessibilité à l'avancement des connaissances

Comme le souligne pertinemment le document de consultation de la Commission, « les fonctions d'enseignement, de recherche et de création sont difficilement dissociables, d'autant plus que la vitalité des études avancées repose essentiellement sur les activités de recherche.<sup>9</sup> » Plus spécifiquement, l'État québécois souhaitait que les universités en région investissent dans des créneaux de recherche en appui au développement des régions.

### 2.1 L'UQAR et le développement de la recherche<sup>10</sup>

Comme nous l'avons souligné en introduction, l'UQAR a reçu comme mandat spécifique de favoriser la recherche et le développement des connaissances en océanographie. Depuis sa création, elle a rempli ce mandat en formation et recherche avec l'INRS-Océanologie et le Département d'océanographie, regroupés, depuis 1999, dans l'Institut des sciences de la mer de Rimouski (ISMER). Aujourd'hui, l'ISMER est la pierre d'assise du nouveau centre de recherche sur les biotechnologies marines et il est le siège de quatre chaires de recherche. Ses quelque vingt professeurs constituent le principal regroupement d'océanographes universitaires au Québec.

Selon une entente UQAR-MAPAQ, un programme de recherche en aquaculture et sur les biomolécules marines vient d'être mis en place à Grande-Rivière et à Gaspé. Cela signifie la présence de chercheurs en Gaspésie et la formation en région de futurs professionnels en aquaculture et en biotechnologie marine, marquant ainsi la volonté de l'université de contribuer à la dynamique de l'économie gaspésienne dans des secteurs de recherche de pointe.

Depuis le début des années 80, des professeurs en économie et gestion ont investi dans la recherche appliquée, pour répondre d'abord aux problèmes liés au secteur des pêches au Québec, puis plus largement à la gestion des ressources maritimes. L'université offre un diplôme d'études supérieures spécialisées et un programme de maîtrise en gestion des ressources maritimes, reconnu par l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et dont la majorité des étudiantes et des étudiants proviennent de l'étranger. Elle souhaite maintenant être à l'avant-garde de la

---

<sup>9</sup> Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités. Document de consultation, *idem*, p. 9.

<sup>10</sup> Voir annexe 4 : *Évolution des revenus de recherche*.

formation et de la recherche dans ce secteur avec l'obtention d'un doctorat présentement à l'étude à la CREPUQ<sup>11</sup>.

Grâce à l'apport des chercheurs de l'ISMER, du Département de biologie, de chimie et de sciences de la santé et du Département d'économie et de gestion, l'UQAR, en convergence avec sa mission spécifique, couvre donc maintenant, aux cycles supérieurs, les grands secteurs de formation et de recherche en sciences de la mer et en gestion des ressources maritimes.

De plus, l'UQAR s'est rapidement défini un deuxième grand axe de recherche avec le développement régional. Dès 1974, le Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional, de l'Est du Québec (GRIDEQ), premier groupe de recherche du genre au Québec, entreprend la mise en place d'une expertise multidisciplinaire sur les questions de développement régional, maintenant appuyée par un programme de maîtrise et un programme de doctorat conjoint en développement régional offert avec l'UQAC. Cette expertise est aujourd'hui reconnue par l'octroi d'une chaire fédérale en développement rural et par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) avec la création du Centre de recherche en développement territorial. Ce centre place l'université au cœur même d'un partenariat avec les constituantes du réseau de l'Université du Québec sises en région (UQAC, UQO et UQAT). Le Département des sciences humaines abrite également le groupe de recherche en éthique, ETHOS et, en géographie, il entend poursuivre des recherches de pointe en géomorphologie fluviale et en hydrologie.

En biologie, outre en biotechnologie, les chercheurs concentrent leurs efforts sur les problèmes du développement durable et de la gestion de la faune et de ses habitats. Le département accueille également des chaires de recherche en conservation des écosystèmes nordiques et sur la forêt habitée. Il faut également mentionner le groupe de recherche BIONORD qui s'intéresse à la biodiversité et à la conservation en milieu nordique.

En sciences de la santé, secteur où la demande de formation et de recherche universitaire prend de plus en plus d'importance, on aborde les problèmes de soins critiques et de soins infirmiers communautaires, problèmes cruciaux pour le futur en raison du vieillissement de la population québécoise.

---

<sup>11</sup> Il faut également souligner que l'UQAR a obtenu récemment une chaire en transport maritime.

Dans les autres départements, l'université a aussi favorisé le développement de créneaux de recherche originaux qui répondent non seulement aux besoins de la région mais aussi aux besoins de l'ensemble du Québec.

En génie, pour maximiser les retombées vers les entreprises de la région, l'UQAR a misé sur un programme en génie polyvalent et elle structure la recherche autour de laboratoires notamment en énergie éolienne, en productique, en systèmes électromécaniques et en télécommunications et traitement de l'information. De son côté, le Département de lettres offre maintenant un doctorat conjoint avec l'UQAC et l'UQTR, et la production de ses professeurs, la revue *Tangence* (UQAR-UQTR), la revue de création étudiante *Caractère* et la troupe de théâtre amateur Troupe en T, assurent un rayonnement littéraire et culturel essentiel tant au niveau de la région qu'au Québec. Enfin, le Département des sciences de l'éducation soutient également un programme de doctorat et, avec le Laboratoire d'étude et d'action pour le développement de la recherche en éducation (LEADRE), il accorde une importance majeure à la problématique de la réussite scolaire.

Cette brève description des principaux champs scientifiques couverts par les chercheurs de l'UQAR montre que l'université, au fil des ans, a enrichi sa mission spécifique en l'ouvrant aux différents axes reliés au secteur maritime, et que, dans les autres domaines, elle a favorisé le développement de créneaux de recherche de première importance pour le Québec.

Plus encore, la renommée internationale des chercheurs montre que, dans les secteurs de recherche ciblés, l'UQAR joue pleinement sa mission d'université au niveau de l'avancement des connaissances<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> Il convient ici de souligner que deux des dix découvertes scientifiques québécoises retenues en 2003 par la revue *Québec Science* ont été réalisées par des professeurs de l'UQAR et que le prix du scientifique de l'année 2003 de Radio-Canada a été octroyé à un professeur de l'UQAR.

## **2.2 L'UQAR et le financement de la recherche**

Par conséquent, en regard du financement de la recherche, l'UQAR a les mêmes préoccupations que toutes les autres universités, préoccupations dont est également consciente la Commission en soulignant que « le défaut des pourvoyeurs de fonds, tant publics que privés, de financer adéquatement les frais engagés pour le développement de la recherche risque d'entraîner un déplacement des ressources financières entre les diverses fonctions de l'université<sup>13</sup> ».

Pour une université comme l'UQAR, l'apport des fonds publics est essentiel. La Fondation de l'UQAR s'efforce de renforcer le financement de la recherche et de soutenir les étudiantes et les étudiants chercheurs par l'octroi de bourses. Ces dernières années, les campagnes de financement de la Fondation ont recueilli près de 450 000 \$ par année provenant à 35 % des membres de la communauté universitaire et des diplômés et à 65 % des entreprises de la région. L'utilisation du fonds a servi pour 40 % à financer des projets de recherche, pour 50 % à octroyer des bourses d'études et pour 10 % à fournir de l'équipement scientifique ou informatique et de la documentation pour la bibliothèque.

L'apport de la Fondation est nécessaire et souligne l'implication du milieu mais, en raison de sa jeunesse, de sa taille et de la situation économique de son territoire, l'université ne pourra à moyen terme s'appuyer sur des fonds privés importants pour financer la recherche. Dès lors, il faut poursuivre et intensifier l'action des trois grands fonds de recherche québécois (Fonds de recherche sur la nature et les technologies, Fonds québécois de recherche sur la société et la culture et Fonds de la recherche en santé) et assurer publiquement un financement adéquat des frais indirects. Couper dans les fonds de recherche publics constituerait un danger pour la recherche en région, souvent liée aux préoccupations locales et nécessaire au développement économique, social et culturel. Les attentes régionales à cet égard sont énormes et se font insistantes.

La croissance des octrois de recherche des dernières années crée une pression additionnelle sur les ressources de fonctionnement. Cette pression est d'autant plus forte qu'une université comme l'UQAR ne dispose pas de marge de manœuvre. Le ministère de l'Éducation, depuis 2002-2003, finance pour 50 % dans les disciplines légères et pour 65 % dans les disciplines lourdes, les frais indirects des subventions de

---

<sup>13</sup> *Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*. Document de consultation, *idem*, p. 11.

recherche des organismes accrédités du gouvernement québécois. Il est irréaliste de penser que nous pourrions obtenir des taux semblables de la part de chaque pourvoyeur de fonds, les réactions étant déjà très vives, souvent de la part même des ministères, lorsque nous demandons un financement de 30 %.

Lorsqu'elle implante une université, lorsqu'elle embauche un professeur, la société doit lui fournir les outils nécessaires à l'accomplissement de sa tâche, comprenant l'infrastructure de recherche, tout autant que l'accès à la documentation. Cela est d'autant plus vrai que cette fonction de recherche est à la base même de la formation aux cycles supérieurs. Un désengagement financier du ministère de l'Éducation serait pénalisant à cet égard.

L'UQAR croit également à l'engagement de l'université dans la valorisation des produits de la recherche et de la création. Elle y voit là l'une des meilleures façons de contribuer activement au développement régional.

Dans cette optique, il faut soutenir davantage, et sur des périodes plus longues, le soutien aux sociétés de valorisation comme la société de gestion Valéo dont l'UQAR est actionnaire<sup>14</sup>. Le développement et la valorisation des produits de la recherche sont des processus longs qui nécessitent un soutien à long terme. Or, la survie de Valéo peut être mise en danger en raison même de l'horizon trop court qu'on lui donne pour s'autofinancer.

Enfin, dans certains secteurs d'activités où le Québec tient à être présent et acteur, surtout dans les secteurs névralgiques pour certaines régions, il pourrait y avoir une meilleure convergence entre la recherche universitaire et la volonté politique québécoise. À l'instar d'autres universités, comme l'Université de Tromsø en Norvège, la recherche dans les sciences de la mer et dans la gestion des ressources maritimes pourrait, dans une université comme l'UQAR, être concentrée et soutenue financièrement. Des gestes ont été accomplis dans ce sens pour l'océanographie, mais un choix politique clair et bien arrêté permettrait à l'UQAR d'accroître son leadership dans ces domaines, de mieux planifier les programmations de recherche et les investissements qu'ils nécessitent et d'attirer plus facilement des chercheurs de haut niveau dont l'expertise profiterait à l'ensemble de la collectivité québécoise.

---

<sup>14</sup> À cet égard, l'UQAR est actuellement la seule université régionale impliquée dans ce processus de valorisation chapeauté par Valorisation Recherche Québec.



### 3. Accessibilité et financement

#### 3.1 Sources de financement des universités

Dans le document de consultation, on note que le financement des universités repose sur des sources diversifiées, mais d'abord sur les subventions gouvernementales. On y indique qu'en 2001-2002, les sources de revenus des universités québécoises provenaient à 66,4 % des subventions du gouvernement québécois et à 15,6 % des droits de scolarité. Cela signifie que 18 % des revenus venaient d'autres sources dont 3,5 % de dons et legs.

Pour l'UQAR, en 2002-2003, les droits de scolarité comptaient pour 12,3 % de ses revenus et la subvention du ministère de l'Éducation pour 82,4 %<sup>15</sup>. Le financement de l'UQAR repose donc essentiellement sur les subventions gouvernementales et les droits de scolarité et ne peut compter que très faiblement sur l'apport de nouvelles sources, comme les fonds privés. En effet, le tissu industriel régional est fragile et il est constitué en majeure partie de PME qui ne peuvent considérer sérieusement l'octroi d'enveloppes philanthropiques. Notre mission, de fait, ne peut s'accomplir que par un soutien collectif accru, ce soutien constituant un appui véritable au développement des régions.

Le gouvernement du Québec soutient les fonds de dotation en octroyant une subvention de contrepartie de 25 % des sommes recueillies annuellement, jusqu'à un maximum d'un million de dollars. Les universités du réseau de l'Université du Québec sont de tradition récente et le nombre de diplômés est en proportion de leur taille. L'investissement dans des fondations universitaires est un phénomène nouveau dans la culture québécoise francophone, et encore plus dans les régions. Pour pallier ce handicap et valoriser la contribution des universités régionales à l'effort collectif, le gouvernement devrait augmenter la subvention de contrepartie dans les régions et envisager la possibilité d'un crédit d'impôt modulé.

---

<sup>15</sup> Voir annexe 5 : *Évolution des revenus et des dépenses de fonctionnement.*

## **3.2 Financement des universités et facteurs de correction**

Pour assurer l'accessibilité à une formation de qualité, nous croyons que le financement des universités doit s'appuyer sur les éléments suivants :

- financement d'infrastructure de base;
- mode de financement : équité et souplesse;
- stabilité et horizon de planification;
- réinvestissement.

### **3.2.1 Financement d'infrastructure de base**

Le financement des universités doit prévoir un financement de base suffisant pour permettre à chaque établissement de se doter d'une infrastructure minimale tant pour l'enseignement et la recherche que pour l'administration. Pour les petites universités, le soutien de cette infrastructure minimale accapare une grande partie du budget de fonctionnement et ne doit pas être mis en péril par la fluctuation des effectifs étudiants.

### **3.2.2 Mode de financement : équité et souplesse**

Le mode actuel de financement des universités varie en fonction de différents paramètres, dont celui de l'effectif étudiant. Il favorise ainsi la concurrence plutôt que la complémentarité. Nous ne croyons pas qu'il s'agisse là d'une raison suffisante pour le remettre en question, mais il y a lieu de l'ajuster pour tenir compte de certaines réalités, tout en étant équitable pour l'ensemble des universités.

L'utilisation du principe de coût moyen peut entraîner de sérieuses distorsions. Les coûts peuvent varier fortement d'une université à l'autre. En effet, la taille restreinte des groupes, le facteur d'éloignement et la dispersion de la clientèle sur un vaste territoire entraînent des coûts additionnels importants auxquels ne sont pas exposées les universités situées dans un grand milieu urbain. De plus, une fois la masse critique d'un programme atteinte, les nouveaux effectifs coûtent moins cher. La formule utilisée pourrait introduire un financement à 100 % de cette masse critique par

programme (en tenant compte de leurs particularités) et un financement marginal pour les nouvelles clientèles.

Quelle que soit la façon dont il est établi, l'étalon de financement doit donc comporter un facteur de correction pour les universités de petite taille qui ont des coûts par étudiant plus élevés.

Cela dit, il est clair que toutes les universités sont différentes et que chacune peut défendre ses particularités. Pourtant, nous croyons que le modèle de financement, pour assurer l'équité entre les universités, doit se baser sur des paramètres communs. La reconnaissance de la diversité dans le financement peut et doit se faire, mais elle doit être suffisamment balisée pour ne pas affecter le principe d'équité interinstitutionnelle. Le fonctionnement actuel, à partir d'enveloppes fermées, fait en sorte qu'en reconnaissant une particularité à un établissement, on enlève du financement à l'ensemble des autres. Tout réexamen de la formule implique donc a priori un accroissement de l'enveloppe globale. Il faudra enfin trouver une formule de financement générale en travaillant avec des facteurs de correction.

### 3.2.3 Stabilité et horizon de planification

Enfin, la façon dont les contrats de performance ont été vécus ces dernières années nous permet de dire qu'un horizon de planification financière de trois ans est souhaitable. Il est important d'assurer une stabilité dans l'application des règles de financement et de connaître au moins six mois à l'avance les enveloppes allouées pour une année financière donnée.

### 3.2.4 Réinvestissement

Tous s'accordent pour dire qu'un réinvestissement majeur est nécessaire pour permettre à chaque institution universitaire de remplir pleinement sa mission. Peu importe la formule de financement, un non-réinvestissement dans l'éducation met en péril l'avenir du Québec dans un monde où l'économie du savoir prend de plus en plus d'importance.

Le nécessaire réinvestissement dans l'éducation à partir des fonds publics sera un choix collectif qui comporte un coût d'opportunité par rapport aux autres besoins de la société. La collectivité est donc en droit d'exiger une reddition des comptes. Depuis trois ans, le réinvestissement passe par le contrat de performance. L'UQAR a montré qu'elle est en mesure d'atteindre des objectifs fixés d'un commun accord avec le Ministère et elle est tout à fait disposée à continuer dans cette voie : se fixer des objectifs et les atteindre. L'UQAR est par ailleurs soumise, comme toute université, à un ensemble exigeant de processus d'évaluation contribuant à assurer une utilisation adéquate des fonds publics.

### **3.3 Équilibre budgétaire et déficit accumulé**

Depuis qu'elle existe, l'UQAR s'est toujours efforcée de viser l'équilibre budgétaire et de minimiser les déficits, cela ayant parfois malheureusement comme conséquence un développement restreint ou une accessibilité plus réduite en région.

À la suite des compressions budgétaires de la fin des années 90, l'université doit composer avec un déficit accumulé de plus de six millions de dollars, soit 17 % des revenus annuels en 2001-2002<sup>16</sup>. Malgré une gestion serrée, les très faibles marges de manœuvre résultant du fort taux de dépenses incompressibles ont alors rendu impossible l'équilibre budgétaire, sinon au péril même de la réalisation de la mission de l'UQAR.

La fin des restrictions budgétaires et le financement rattaché au contrat de performance ont permis à l'UQAR de se donner à nouveau l'équilibre budgétaire comme cible. Il demeure que, compte tenu de l'importance du déficit accumulé, cet équilibre, même atteint, restera toujours fragile et sensible aux moindres baisses de revenu.

En d'autres termes, il est impossible de considérer la résorption du déficit, dans un délai raisonnable, sans injection additionnelle. Pour permettre à l'UQAR de se doter d'une marge de manœuvre nécessaire, il faudrait effacer la dette accumulée et lever ainsi ce poids paralysant qui l'empêche de réinvestir dans l'accessibilité de la formation sur son territoire.

---

<sup>16</sup> Voir annexe 6 : *Évolution du déficit accumulé.*

## Conclusion

En déposant ce mémoire, nous avons la très forte conviction que la Commission veut rechercher avec ses partenaires universitaires la meilleure façon d'assurer l'avenir du Québec. Il est très significatif à cet égard que la Commission, tout en se penchant sur le financement des universités, se préoccupe aussi de la qualité et de l'accessibilité à la formation et à la recherche universitaire.

L'UQAR, comme toutes les universités, est investie de cette mission d'accessibilité et de qualité. Plus spécifiquement, comme membre du réseau de l'Université du Québec, elle a reçu le mandat d'étendre cette accessibilité à l'ensemble du territoire québécois. Elle a également reçu le mandat de développer des créneaux de recherche arrimés aux atouts et aux besoins des régions. Le leadership de ses chercheurs dans les sciences reliées au secteur maritime et au développement régional témoigne de la conviction de sa mission spécifique, tant pour le développement de la région que pour l'avancement des connaissances.

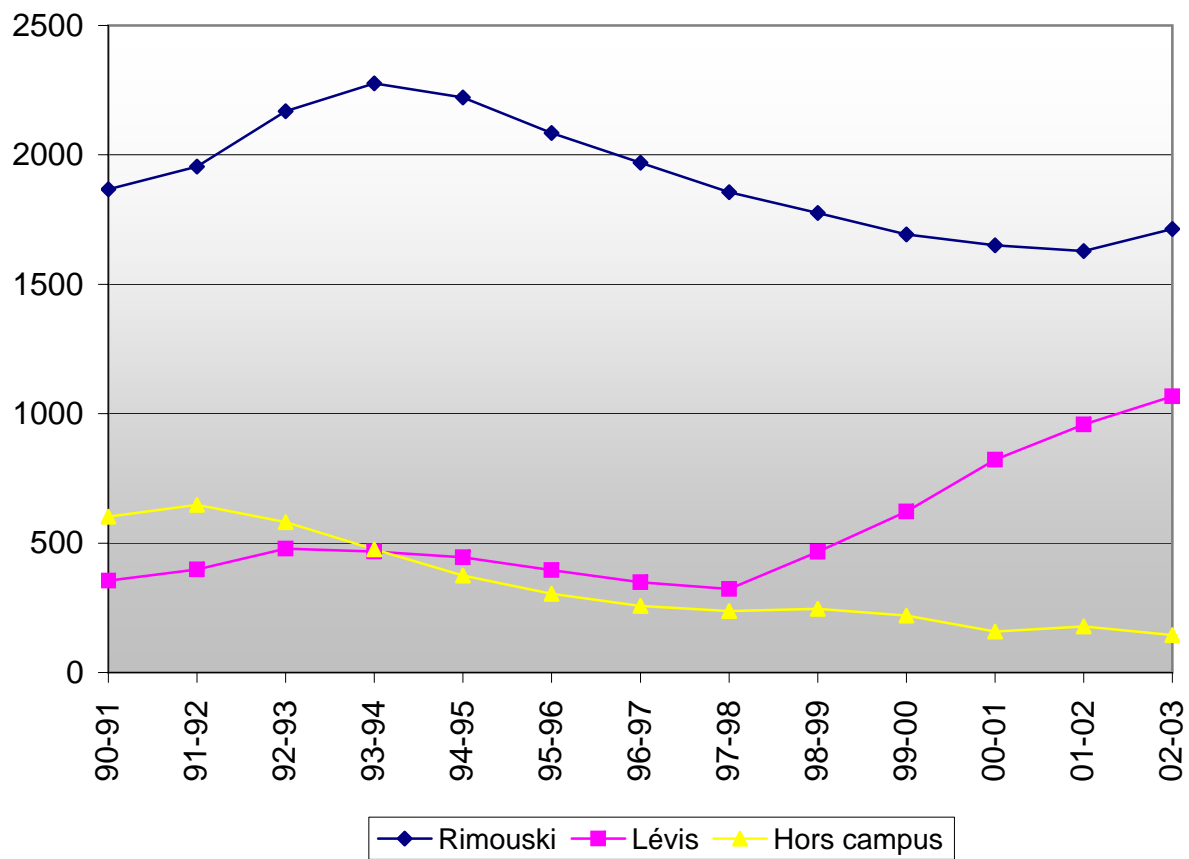
L'UQAR croit aux ambitions de la collectivité québécoise et adhère à sa foi dans l'avenir : elle entend donc relever activement les défis auxquels elle est confrontée. De concert avec les autres universités, elle veut, dans les créneaux qui sont les siens, contribuer au développement commun.

Un investissement dans les universités en région et dans l'UQAR est un investissement pour le Québec, une contribution du Québec à l'avancement des connaissances, de même que l'affirmation de sa volonté de prendre avec les régions le pari de l'économie du savoir.

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI**  
**Évolution des inscriptions**

	Statistiques de l'automne						
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<b>Par région</b>							
Rimouski	2 572	2 512	2 461	2 370	2 435	2 443	2 468
Lévis	845	962	1 178	1 378	1 514	1 682	1 944
Hors Campus	759	885	864	639	693	515	576
<b>Total</b>	4 176	4 359	4 503	4 387	4 642	4 640	4 988
<b>Par cycle d'études</b>							
1er cycle	3 642	3 812	3 916	3 710	3 830	3 811	4 224
2e cycle	472	477	522	607	746	741	681
3e cycle	62	70	65	70	66	88	83
<b>Total</b>	4 176	4 359	4 503	4 387	4 642	4 640	4 988
<b>Par statut</b>							
Temps complet	1 787	1 925	1 969	2 149	2 269	2 400	2 471
Temps partiel	2 389	2 434	2 534	2 238	2 373	2 240	2 517
<b>Total</b>	4 176	4 359	4 503	4 387	4 642	4 640	4 988

## UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI Évolution des effectifs en équivalent temps plein



**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI**  
**Évolution du nombre de postes de professeurs**

	ANNÉE FINANCIÈRE								
	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01*	2001-02	2002-03
Postes autorisés	183,0	180,0	174,0	174,0	161,0	169,0	171,0	176,0	176,0
Postes comblés	171,0	169,5	171,5	160,5	153,5	156,0	157,5	156,5	162,5

\*À compter de l'année 2000-2001, les revenus incluent l'impact de la création de l'Institut des sciences de la mer de Rimouski par la fusion du Département d'océanographie de l'UQAR et de l'INRS-Océanologie. Huit postes de professeurs ont ainsi été créés.

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI**  
**Évolution des revenus de recherche (en millier de \$)**

	Année financière				
	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002*
<b>Catégories d'organismes</b>					
FCAR/FQRNT	98	343	203	264	247
Gouvernement du Québec (autres)	1 002	861	790	1 278	5 431
CQRS/FQRNT				113	26
CRSNG	426	772	1 098	1 101	1 266
CRMC/IRSC					
CRSH	143	212	104	90	101
FRSQ			13	3	
Gouvernement du Canada (autres)	184	446	313	459	6 996
FIR	524	85	55	48	50
Autres sources internes	49	535	568	643	928
UQ	121	105	32	27	17
Autres sources externes	883	745	979	1 002	1 140
<b>TOTAL</b>	<b>3 430</b>	<b>4 104</b>	<b>4 155</b>	<b>5 028</b>	<b>16 202</b>
Valeur des octrois/nbre de profs	20 060	25 650	27 340	32 650	n/d

Source : L'Université du Québec en quelques chiffres, Université du Québec.  
 \*Incluant une subvention majeure pour l'acquisition d'un navire de recherche.

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI**
**Évolution des revenus et des dépenses de fonctionnement (en millier de \$)**

	ANNÉE FINANCIÈRE									
	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01*	2001-02	2002-03	
<b>Revenus</b>										
Droits de scolarité	5 231	4 815	4 527	4 233	4 398	4 503	4 688	4 860	5 104	12,3%
Subvention MEQ	27 069	26 037	24 851	22 418	21 384	23 361	27 489	30 060	34 267	82,4%
Subventions autres	289	808	485	709	385	328	284	915	298	0,7%
Entreprises auxiliaires	234	277	311	300	336	351	356	367	345	0,8%
Autres revenus	1 235	1 133	1 572	1 374	1 426	1 377	1 423	1 452	1 562	3,8%
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>34 058</b>	<b>33 070</b>	<b>31 746</b>	<b>29 034</b>	<b>27 929</b>	<b>29 920</b>	<b>34 240</b>	<b>37 654</b>	<b>41 576</b>	<b>100,0%</b>
<b>Dépenses</b>										
Enseignement	21 199	21 131	21 181	19 044	19 035	20 434	20 957	23 056	24 818	60,0%
Recherche	764	819	745	785	1 053	2 609	2 773	3 231	3 097	7,5%
Services à la collectivité	51	29	56	55	35	19	54	83	67	0,2%
Bibliothèque	1 892	1 700	1 653	1 632	1 588	1 677	1 687	1 762	1 857	4,5%
Informatique	1 032	1 166	1 165	1 230	1 271	1 719	1 500	1 570	1 814	4,4%
Administration	4 443	4 193	4 116	3 689	3 686	4 132	4 211	4 316	5 036	12,2%
Terrains et bâtiments	3 130	3 141	2 651	2 614	2 328	2 745	2 883	3 015	3 508	8,5%
Services aux étudiants	728	700	758	636	625	654	774	881	927	2,2%
Entreprises auxiliaires	301	306	313	234	205	286	311	330	217	0,5%
Autres							81	47		
Sous-total	33 540	33 185	32 638	29 919	29 826	34 275	35 231	38 291	41 341	100,0%
Dépenses exceptionnelles				209	1 596					
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>33 540</b>	<b>33 185</b>	<b>32 638</b>	<b>30 128</b>	<b>31 422</b>	<b>34 275</b>	<b>35 231</b>	<b>38 291</b>	<b>41 341</b>	<b>100,0%</b>

**ANNEXE 5**

\* À compter de l'année 2000-2001, les revenus et les dépenses incluent l'impact de la création de l'Institut des sciences de la mer de Rimouski par la fusion du Département d'océanographie de l'UQAR et de l'INRS-Océanologie.

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI**  
**Évolution du déficit accumulé (en millier de \$)**

